

# BULLETIN RÉGIONAL DE LA SANTÉ DE L'ABEILLE

## AUVERGNE RHONE-ALPES

N° 15 : mars 2024



**Février : extrêmement doux et régulièrement perturbé**

Les précipitations ont été hétérogènes selon les territoires : normales voire supérieures aux cumuls attendus ou au contraire déficitaires pour le mois de février. La douceur a précipité le réveil des colonies et certaines floraisons. Néanmoins le vent et les perturbations ont pu rendre l'accès aux ressources alimentaires difficiles sur certains secteurs.

Il faudra apporter une vigilance particulière au niveau des ressources alimentaires les prochaines semaines, en particulier si les perturbations se prolongent.

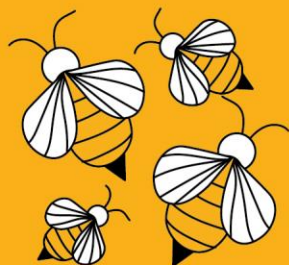
## SOMMAIRE

**Bilan mensuel des déclarations à l'OMAA :**  
Page 2

**Frelon à pattes jaunes**  
Page 3

**Actualités**  
Pages 4, 5 et 6





## Bulletin mensuel des déclarations à l'OMAA

### Le Guichet unique

Le guichet unique de l'OMAA a enregistré 20 déclarations au mois de février 2024. Elles ont été orientées soit vers la voie « autres troubles », soit vers la voie « maladies réglementées ».

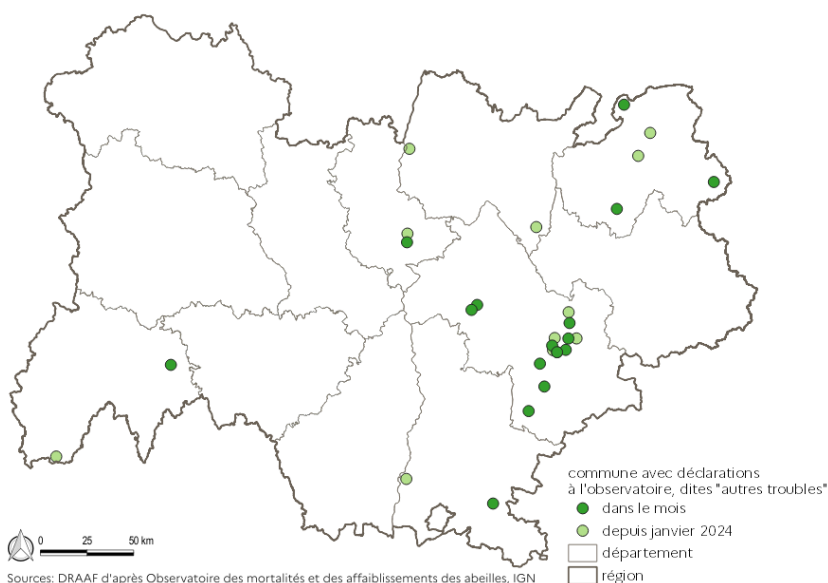
#### Voie « autres troubles »

Sur les 18 déclarations orientées dans la voie « autres troubles » deux déclarations ont fait l'objet d'un accompagnement téléphonique en lien avec la gestion de Varroas.

8 déclarations ont été faites trop tardivement pour qu'une visite de rucher n'ait pu être organisée.

Une déclaration a fait l'objet d'une visite en dehors du cadre de l'OMAA.

Les sept autres ont pu faire l'objet d'investigation sur ruchers : trois sont encore en cours et les quatre autres sont en lien avec varroas et les viroses associées.



#### Voie « maladies réglementées »

Les deux déclarations enregistrées en février dans la voie « maladies réglementées » touchent la même commune de Savoie. L'une concerne une suspicion de loque américaine qui a été infirmée. L'autre cas est une suspicion de nosérose, dont les analyses d'identification sont en cours.





# Frelons Asiatiques

Signalez en Auvergne Rhône-Alpes

[www.frelonsasiatiques.fr](http://www.frelonsasiatiques.fr)



## Point de situation « frelons à pattes jaunes » : Données FRGDS

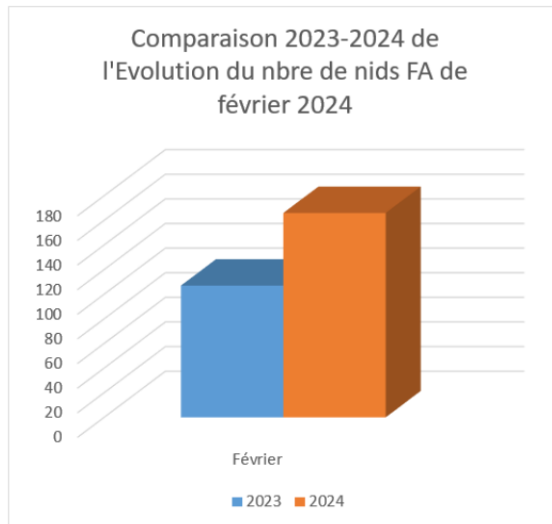
Ce mois de février marque le début de la saison 2024. Pour ce mois, la plateforme [www.frelonsasiatiques.fr](http://www.frelonsasiatiques.fr) a enregistré 166 signalements de nids confirmés (contre 107 à la même période en 2023) mais tous vides correspondant tous à des nids secondaires de la saison précédente qui ont été détectés tardivement.

Il est inutile de détruire ces nids vides car ils ne seront pas réutilisés par la fondatrice ou par la colonie en saison et vont se détériorer progressivement.

Les premières fondatrices ne vont pas tarder à émerger dès lors que les conditions météo seront suffisamment propices à l'installation du nid primaire.

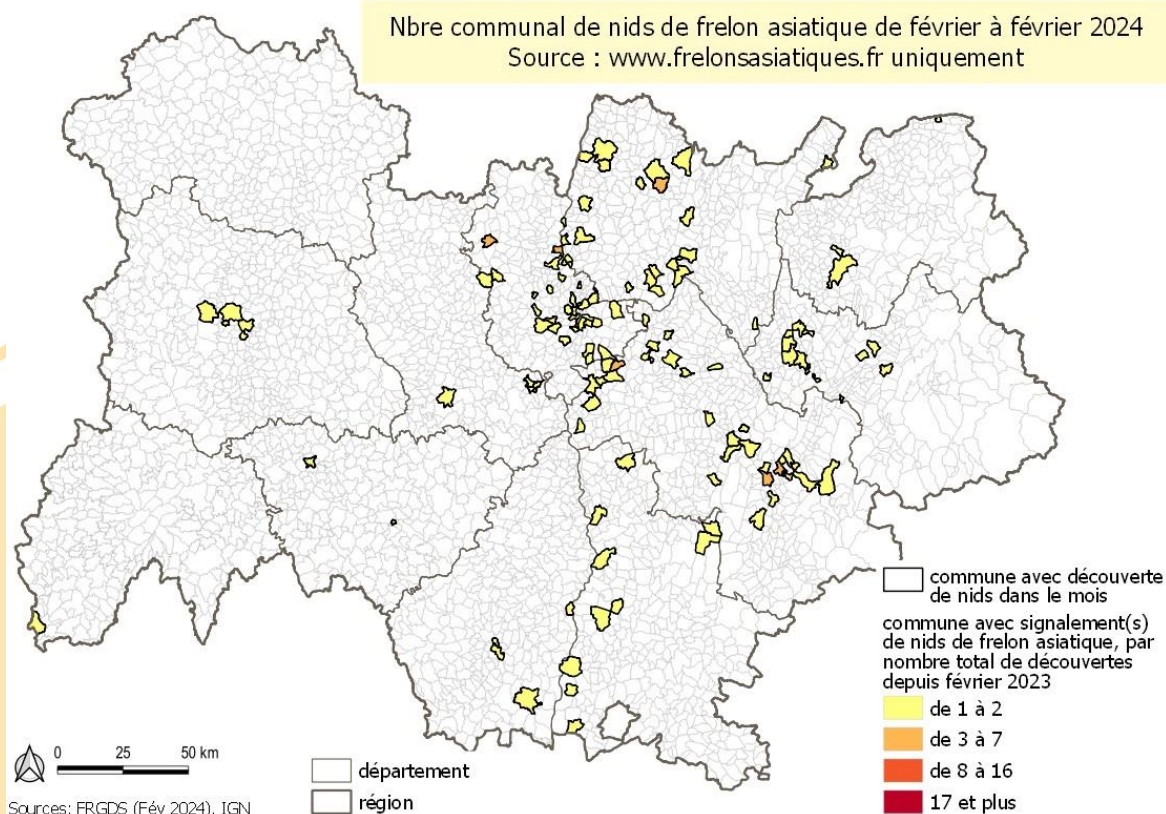
Il convient de se préparer à piéger les fondatrices de frelon asiatique mais avec des pièges les plus sélectifs possibles de manière à limiter l'impact sur la biodiversité surtout à cette période où de nombreuses fondatrices d'autres espèces entomofaunes émergent également.

Pour les bonnes pratiques du piégeage, se référer au **plan national de lutte version 2024** ([2024-plan-frelon-fnosad-gds.pdf](#)) et au **protocole régional de piégeage de printemps** ([v2024-janv-1-fiche-protocole-piegeage-de-printemps-fa-gds-aura.pdf](#)) en vigueur pour cette campagne de piégeage 2024.



Nbre communal de nids de frelon asiatique de février à février 2024

Source : [www.frelonsasiatiques.fr](http://www.frelonsasiatiques.fr) uniquement



# Actualités



## C'est l'heure des AG !

Renseignez-vous sur la date des AG de vos structures sanitaires départementales. Quelques dates connues à ce jour :

- 23/03 : Section apicole GDS26
- 06/04 : GDSA 73



**Le dispositif Omaa est désormais déployé dans huit régions :** en Bretagne et Pays de la Loire depuis 2017, en Auvergne-Rhône-Alpes depuis 2019, en Bourgogne-Franche-Comté, Hauts-de-France, Île-de-France, Occitanie et Provence-Alpes-Côte d'Azur depuis 2023.

## **Déclarer les troubles de santé des abeilles mellifères grâce à l'Omaa**

## On parle des OMAA !

Un article à lire dans la revue Réussir Apiculture (n°6, jan-fév-mar 2024) :

« Déclarer les troubles de santé des abeilles mellifères grâce à l'Omaa ».

Le dispositif OMAA est désormais déployé dans huit régions !

<http://www.reussir.fr/apiculture>

## Plan gouvernemental face à la crise apicole

Le Ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire a présenté aux représentants de l'interprofession apicole le plan d'action du Gouvernement face à la crise apicole comportant des aides conjoncturelles pour aider les apiculteurs en difficulté à passer le cap ainsi que des mesures structurelles visant à accompagner la filière apicole dans la durée.

« L'État accompagnera durablement la filière apicole au travers d'un plan d'actions structuré autour de quatre axes afin de répondre aux défis auxquels celle-ci est confrontée :

- lutter contre les fraudes et améliorer la transparence de l'information du consommateur. [...]
- communiquer positivement sur le miel et autres produits de la ruche. [...]
- améliorer la connaissance du marché du miel et autres produits de la ruche et encourager les partenariats entre producteurs et conditionneurs. [...]
- conforter la résilience de la filière apicole. En complément des aides conjoncturelles prévues, **l'État renforcera de 200 K€ son soutien aux actions sanitaires conduites par la filière pour un montant total de 1,8 M€.** Des travaux seront également engagés pour réduire l'impact du frelon asiatique. »



Pour aller plus loin : <https://agriculture.gouv.fr/le-gouvernement-annonce-la-mise-en-place-dun-plan-dactions-face-la-crise-apicole>

## Bilans de l'OMAA et sanitaire apicole 2023

Retrouvez les présentations du bilan qui a eu lieu le 1<sup>er</sup> février 24. Au programme, bilan de l'OMAA, un point sur la LSA et le déploiement des PSIC, un bilan de la campagne frelon 2023 et une intervention sur la lutte antivectorielle.

Bilans de l'OMAA et sanitaire apicole 2023 | DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes ([ICI](#)).

## L'agroécologie en actions avec les GIEE

🐝 **Un collectif d'apiculteurs Bio en Ardèche**, accompagné par AgriBio Ardèche, a travaillé à la sélection d'une abeille adaptée à l'apiculture « locale », autonome, prolifique et rustique, permettant de gagner en autonomie génétique et améliorant la résilience des exploitations, économique et environnementale. Ils ont aussi repensé leur lien au territoire pour mieux s'approprier et accroître les ressources mellifères.

**Leur projet :** « S'organiser ensemble pour pérenniser une apiculture bio ardéchoise autonome, viable et vivable » sur le territoire du moyen Vivarais », reconnu GIEE de 2020 à 2023, et financé sur crédits CASDAR du Ministère en charge de l'agriculture.



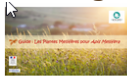
### Fiche de description du projet GIEE « S'organiser ensemble pour pérenniser une apiculture bio ardéchoise autonome, viable et vivable » sur le territoire du moyen Vivarais »

2020

Fiche réalisée par la DRAAF AuRA à partir des informations du dossier de demande de reconnaissance du projet porté par AgriBio 07.

## Leurs livrables consultables :

✓ Un guide des plantes Mellifères pour l'apiculture



### Guide des plantes Mellifères pour l'apiculture

2023

Un guide complet pour les apiculteurs ou les agriculteurs souhaitant mieux connaître et enrichir leurs parcelles en plantes mellifères

✓ Un pense-bêtes pour aider les apiculteurs qui souhaitent développer des projets pédagogiques en apiculture



### Développer des projets pédagogiques en apiculture

2023

Une plaquette de support pour aider les apiculteurs souhaitant faire de la sensibilisation scolaire ou grand public.

🔍 Retrouvez-les sur la [page dédiée](#) sur la plate-forme <https://rd-agri.fr/> des résultats des projets CASDAR



## Cas de *Varroa Jacobsoni* en Australie !

<https://www.abc.net.au/news/2024-02-26/varroa-jacobsoni-mite-detected-in-port-of-brisbane/103512374>

<https://www.business.qld.gov.au/industries/farms-fishing-forestry/agriculture/animal/industries/bees/varroa-mite>

### Port of Brisbane varroa mite detection



On 19 February 2024, a single varroa mite (*Varroa jacobsoni*) was found in a sentinel beehive at the Port of Brisbane.

Varroa mite is a prohibited matter under the [Biosecurity Act 2014](#).

- **In short:** A species of varroa mite has been discovered at the Port of Brisbane during a routine inspection by Biosecurity Queensland.
- It's a different species to the one that has caused widespread devastation in New South Wales.
- **What's next?** Biosecurity Queensland is tracing where the mite came from and whether it has spread.

*Varroa Jacobsoni* (cousin éloigné de « notre » *Varroa Destructor*) a été découvert dans le port de Brisbane (Etat du Queensland) pendant une inspection par l'autorité Biosecurity Queensland. L'espèce détectée est différente de celle qui a causé des dégâts sur des ruches dans l'Etat de la Nouvelle Galles du Sud où *Varroa destructor* s'est installé.

Que va-t-il se passer ? Biosecurity Queensland est en cours d'enquête épidémiologique pour identifier l'origine de l'acarien et pour connaître jusqu'où il s'est propagé.



## Semaine régionale du comptage des varroas en région Auvergne Rhône-Alpes : du 23 mars au 1er avril 2024

Pour la 2e année, le GDS AuRA et les GDS et GDSA départementaux invitent tous les apiculteurs de la Région à réaliser un comptage des varroas dans leurs ruches sur une même semaine.

### Comment participer ?

- Choisir la technique qui vous convient : comptage sur lange ou comptage varroas phorétiques
- Réaliser les comptages sur vos colonies

Saisir vos observations [ICI](#), (saisie anonyme, sans engagement, ni inscription)

### Pourquoi compter à cette période de l'année ?

- Pour repérer les colonies en danger et réagir : la population de varroas est au plus bas à cette période et la plupart sont présents dans le couvain, donc si on en trouve, il faut mettre en place des mesures correctives.
- Pour comprendre, agir, progresser et se comparer : vos données anonymisées compilées à toutes les autres, nous permettront d'avoir une photographie à l'instant T de la situation et de suivre les niveaux d'infestation sur le territoire

Seuils indicatifs à cette période  
<1 varroas/jour ou <1 VP/100ab

### Comment compter et comment réagir ?

- Consulter : [les fiches techniques GDS France](#)
- Plus d'info dans cette vidéo : [Faire baisser la pression varroa](#)
- Contacter votre GDS ou GDSA départemental

**Nouveau cette année !** Une question sur le comptage ? Venez la poser en direct à la vétérinaire de la section apicole du GDS AuRA :

**Le jeudi 21 mars de 18h à 19h en visio sur Teams**

Si vous souhaitez y participer, inscrivez-vous et renseignez dès à présent vos questions ! Vous recevrez le lien de connexion la veille du webinaire. [Je m'inscris](#)